

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 26 juin 2024 à Aclens

Présidence : Monsieur **Emmanuel Ciana** (vice-président)

Le mercredi 26 juin 2024 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des boules (Salle polyvalente).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2024
5. Comptes 2023 (Préavis municipal N° 07/2024)
6. Rapport de gestion 2023
7. Préavis municipal N° 01/2024 : Règlement des tarifs des émoluments du contrôle des habitants
8. Préavis municipal N° 05/2024 : Vente de la parcelle RF n° 579, sise au Chemin du Coteau
9. Préavis municipal N° 06/2024 : Modification des statuts du SIS Morget
10. Préavis municipal N° 08/2024 : Demande de crédit extrabudgétaire pour le renouvellement d'équipement d'exploitation de l'Auberge communale
11. Préavis municipal N° 09/2024 : Demande de crédit pour la transformation du local dépôt de l'Auberge communale en laboratoire
12. Préavis municipal N° 10/2024 : Demande de crédit pour le remplacement du petit tracteur de la voirie par un véhicule du même type – marque Kubota
13. Nomination du bureau et des scrutateurs
14. Communications municipales
15. Communications du bureau
16. La « minute » des délégués
17. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du conseil présents.

1. **Appel**

En date du 26 juin 2024, le Conseil général de notre commune compte 50 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 27
- Excusés : 17
- Absents : 6

Avec 27 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. **Assermentation**

Une personne rejoint le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- **M. Patrick VEYA**

Après lecture du serment par le Président, M. Veya solennise sa promesse et le Président lui souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président présente l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé par l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Pas de remarque particulière.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec une abstention et aucun avis contraire.

5. Comptes 2023 – Préavis municipal N° 07/2024

M. Vincent DORNIER, Municipal, prend la parole :

M. Dornier présente et commente les comptes 2023.

Il profite de nous présenter également la nouvelle boursière qui a débuté au 1^{er} juin 2024 : Mme Stéphanie Durussel, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la Commune d'Aclens.

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, Mme Carole RICBOURG :

La commission de gestion, composée de Mesdames Carole Ricbourg, Evelyne Schach, et Clara Zejman, s'est réunie le 24 juin 2024, et a procédé aux contrôles usuels, par sondage, et analysé les pièces comptables. Elle relève les points principaux, en particulier que la santé financière de la commune est saine, le dossier en cours « En Pontou » est régulièrement suivi par la Municipalité, et mentionne un complément d'investissement concernant le bâtiment de l'Auberge communale.

La commission recommande d'accepter les comptes communaux 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier, ainsi qu'à la commission de gestion.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande comment la commune voit l'évolution par rapport aux fonds de réserve dans le temps, comment ils sont affectés ? Il aimerait savoir si la taxe que tout citoyen paie est en cohérence avec cette évolution des fonds de réserve ? Il pose une question également sur la diminution des revenus pour les entreprises, avez-vous pu dialoguer avec ces entreprises ? Savoir pourquoi il y a eu cette diminution et est-ce qu'elle est pérenne ?

M. Vincent DORNIER, municipal, lui répond :

La commune évolue d'année en année. Les deux fonds de réserve sont dans une situation très différente comme constaté. Par exemple celui de l'eau est assez bas, parce que les taxes sur les eaux sont assez basses historiquement. Il faut noter également que de nombreuses discussions sont en cours, cela dure depuis environ 15-20 ans qui sont en partie expliquées en parcours de gestion et qui font que nous n'avons pas de projection directe sur ce que l'on va faire, que cela implique d'autres communes etc...donc on ne peut pas monter les taxes pour prévoir les travaux qu'il y aura à faire, cela risque d'être un souci dans le temps concernant ces fonds de réserve sur l'eau par rapport à l'ampleur des travaux que l'on risque de devoir faire et donc les taxes à ce moment-là devront probablement être augmentées. Concernant l'épuration et en voyant l'ampleur des rentrées de taxes comme on a pu avoir en 2023 et qui sera encore le cas pour 2024 avec l'autre grand chantier qui va commencer prochainement, nous allons faire un gros bénéfice sur l'épuration et donc le fond de réserve va encore augmenter. Cela va continuer de cette manière puisque nous n'avons pas de gros travaux prévus pour 2025. Par contre nous avons un souci dans le bas du village avec le sous-dimensionnement du réseau, et là de très gros travaux devront être faits dans les prochaines années et nous serons assez bien armés avec ces fonds de réserve.

La Commune n'a pas encore entamé ce genre de démarches et n'a pas d'explications très claires pour l'instant. Nous n'avons pas non plus énormément de détails sur tout cela et ce serait assez délicat de questionner ces entreprises sur ce sujet.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 07-2024 concernant les comptes 2023 est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

6. Rapport de Gestion 2023

Mme Sylvie CIANA, Syndique, prend la parole :

Elle nous commente et passe en revue certains points sur ce rapport de gestion 2023.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande comment sont décidés les amortissements supplémentaires ? Avez-vous une règle de répartition ?

M. Vincent DORNIER, Municipal, lui répond :

C'est sur recommandation du boursier. Là cela concerne des amortissements comptables donc pour aussi égaliser le résultat final, ceci afin de garder une ligne directrice et ne pas finir avec des résultats en dents-de-scie.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend à nouveau la parole :

Il demande où se trouve actuellement le PRU (Point de rassemblement d'urgence) ?

M. Thierry CORNET, Municipal, lui répond :

Le PRU se trouve au Four communal avec tout le matériel nécessaire.

Mme Isabelle HAUSWIRTH, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande s'il serait possible de faire une pancarte pour indiquer où se trouve le Four communal car la plupart des citoyens et autres personnes ne savent pas comment le trouver et cela n'est pas indiqué.

La commune a bien pris note de cette demande.

Mis au vote à main levée, le Rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

7. Préavis municipal N° 01/2024 concernant le règlement des tarifs des émoluments du contrôle des habitants

Mme Sylvie CIANA, Syndique, prend la parole :

Elle nous commente et présente ce préavis municipal N° 01/2024 concernant le règlement des tarifs des émoluments du contrôle des habitants.

Ce préavis a été rédigé en suivant les directives et les modèles du SPOP (Service de la Population). À noter que tous les tarifs proposés ont été soumis et validés par le SPOP également. Jusqu'à présent la Commune d'Aclens n'avait pas de règlement officiel et appliquait les tarifs sur les pratiques courantes de l'époque. Il était donc temps de refaire à neuf ces tarifs et de mettre à jour ce règlement. Elle passe en revue les principaux changements de tarifs.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Valérie D'ASCOLI :

La commission des finances a rencontré Mme Ciana, Syndique et M. Cornet, Municipal le 29 mai 2024 et les remercie pour les précisions apportées. Elle s'est ensuite réunie le 16 juin 2024.

La commission des finances, composée de Mesdames et Messieurs Jeanne-Elise Lequint, Valérie D'Ascoli, Eric Bally, Hugues Favey, et Norbert Wüthrich, a étudié le règlement édicté par le canton à cet effet, et pris en compte les comparaisons de tarifs avec les communes voisines ou plus éloignées. Elle constate que certaines communes du district pratiquent des tarifs moins élevés, voire même gratuits. Cette augmentation de tarif ne convainc pas la commission, tenant également compte, entre autre, que les finances de la commune sont saines.

En conséquence, la commission propose de laisser le libre choix au conseil général d'Aclens, considérant que le contrôle des habitants est un service à la population.

M. Emmanuel CIANA, Vice-président, prend la parole :

Il nous informe que normalement une commission a l'obligation de répondre par un « oui » ou un « non » et qu'elle ne peut laisser le choix aux membres de conseil de prendre une décision. Par conséquent nous allons procéder à un vote secret.

M. Patrick VEYA, membre du conseil, prend la parole :

Il demande pourquoi ces émoluments augmentent autant et si nous pouvons justifier cela ?

Mme Sylvie CIANA, Syndique, lui répond :

Elle précise que derrière tous ces frais et tarifs, il y a un travail qui est effectué par les employé-e-s de la Commune et que cela doit être rentable en fonction des procédures. Il est à noter que tout augmente et que nous ne pouvons pas faire de la gratuité partout, le règlement communal a été revu et les tarifs restent corrects par rapport à d'autres communes. La préfecture contrôle également chaque année que la Commune soit à jour et c'est pour cela que ce règlement a été revu et modifié au plus juste.

Le vote par bulletin secret a été demandé.

Mis au vote par bulletins secrets, le Préavis Municipal N° 01/2024 concernant le règlement des tarifs des émoluments du contrôle des habitants est accepté à la majorité avec 13 OUI, 11 NON et 3 bulletins nuls.
--

8. **Préavis municipal N° 05/2024 concernant la vente de la parcelle RF N° 579 sis au Chemin du Coteau**

M. Martin JAQUET, Municipal, prend la parole :

Il nous présente et commente ce préavis municipal N° 05/2024 concernant la vente de la parcelle RF N° 579 sise au Chemin du Coteau.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Valérie D'ASCOLI :

La commission des finances a été sollicitée une première fois le 31 janvier 2024 par Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Martin Jaquet, Municipal afin d'introduire le projet. Elle a ensuite à nouveau rencontré le 29 mai 2024, Mme Sylvie Ciana, M. Vincent Dornier, Municipal et M. Martin Jaquet, Municipal qui s'est rendu disponible par téléphone. Elle s'est ensuite réunie le 17 juin 2024 pour apporter les conclusions à ce rapport.

La commission a étudié le projet de vente de cette parcelle, appartenant à la famille Wagner qui souhaite étendre son entreprise spécialisée dans la vente et la réparation de vannes diverses. Le projet est d'y ériger un bâtiment industriel qui comprendra un atelier, une zone de stockage, un bureau, un open-space, un showroom ainsi qu'un parking. Un prix de vente de CHF 250.- le m² a été fixé. Tous les frais de vente seront à la charge de l'acheteur

Favorable au projet, la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 05/2024 tel que présenté par la Municipalité.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 05/2024 concernant la vente de la parcelle RF N° 579 sise au Chemin du Coteau est accepté à la majorité, avec 2 absences et aucun avis contraire.
--

9. **Préavis Municipal N° 06/2024 concernant la modification des statuts du SIS Morget**

M. Gilbert MÉTRAILLER, Municipal, prend la parole :

Il nous présente et commente ce préavis municipal N° 06/2024 concernant la modification des statuts du SIS Morget.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Jeanne-Elise LEQUINT :

La commission des finances a préparé un avenant que Mme Lequint va nous lire en direct.

En date du 25 juin 2024, la COFIN a reçu un courriel de Mme la Syndique nous informant qu'une coquille s'était glissée dans le préavis N° 06/2024, raison pour laquelle vous avez reçu un nouveau préavis. La commission des finances en a pris bonne note et cela ne modifie en rien son rapport qui a été finalisé avant cette information et vous prie d'accepter la conclusion du préavis N° 06/2024 de la façon suivante, soit de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par « Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci ».

La commission des finances a rencontré Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Thierry Cornet, Municipal le 29 mai 2024 et les remercie pour les précisions apportées. Elle s'est ensuite réunie le 17 juin 2024.

Le SIS Morget est organisé selon un règlement intercommunal et soumis à l'approbation de l'autorité cantonale. La commission des finances avait déjà été sollicitée le 14 juin 2022 pour valider la modification des statuts de l'association. La nouvelle modification de l'article 16 des statuts introduit un plafond d'endettement fixe afin de couvrir les investissements à venir pour l'acquisition d'équipements pour la nouvelle caserne.

Le plafond d'endettement pour chaque commune est suivi d'une clé de répartition et correspond à 1% dans la Commune d'Aclens. En mettant en relation les montants de la commune, l'engagement financier correspond à 1.9% du plafond d'endettement ce qui est tout à fait acceptable au vu de la bonne santé financière de la commune.

En conséquence la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 06/2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Est-ce que le plafond d'endettement a été accepté ? Est-ce que certaines communes ont déjà voté ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, Municipal, lui répond :

Il y a déjà une dizaine de communes qui ont accepté les statuts dont la commune de Morges qui est la principale concernée financièrement.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 06/2024 concernant la modification des statuts du SIS Morget est accepté à la majorité, avec 1 abstention et aucun avis contraire.

10. **Préavis Municipal N° 08/2024 concernant la demande de crédit extrabudgétaire pour le renouvellement d'équipement d'exploitation de l'Auberge communale**

M. Thierry CORNET, Municipal, prend la parole :

Il nous présente et commente ce préavis municipal N° 08/2024 concernant la demande de crédit extrabudgétaire pour le renouvellement d'équipement d'exploitation de l'Auberge communale.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Jeanne-Elise LEQUINT :

La commission des finances a rencontré Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Thierry Cornet, Municipal le 29 mai 2024 et les remercie pour les précisions rapportées. Elle s'est ensuite réunie le 17 juin 2024.

L'équipement d'exploitation de la cuisine de l'Auberge communale date de presque 20 ans et son taux d'usure est normal. Les coûts de réparation pour ce genre de matériel professionnel peuvent vite être

conséquents. L'entreprise Recatec à Etagnières a contrôlé l'état général et recommandé le changement de matériel, ainsi que de se mettre en conformité avec les normes en vigueur. Par souci de transparence la Municipalité présente ce préavis extrabudgétaire de CHF 38'000.-, qui s'ajoutent au CHF 25'000.- du budget 2024.

La commission recommande d'accepter le préavis municipal N° 08/2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. Vincent HUGUELET, membre du conseil, prend la parole :

Il mentionne que les normes sur la ventilation ne sont pas indiquées dans le préavis et qu'on ne sait pas qui, quoi, comment ?

M. Thierry CORNET, Municipal, lui répond :

Il indique que les normes de ventilation sont comprises dans les prix.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande quels sont les appareils à changer et s'il y en aurait d'autres ?

M. Thierry CORNET, Municipal, lui répond :

Il indique que l'année passée, la Municipalité a fait une check-list de tout ce qu'il fallait changer dans la cuisine. Les frigos sont encore opérationnels, la plaque vitrocéramique a été changée l'année dernière, beaucoup de travaux ont été faits en 2023 pour entretenir l'Auberge et le budget avait été dépassé. Le restant de ces travaux sera fait cette année.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 08/2024 concernant la demande de crédit extrabudgétaire pour le renouvellement d'équipement d'exploitation de l'Auberge communale est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

11. **Préavis Municipal N° 09/2024 concernant la demande de crédit pour la transformation du local dépôt de l'Auberge communale en laboratoire**

M. Thierry CORNET, Municipal, prend la parole :

Il nous présente et commente ce préavis municipal N° 09/2024 concernant la demande de crédit pour la transformation du local dépôt de l'Auberge communale.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Norbert WÜTHRICH :

La commission des finances a rencontré Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Thierry Cornet, Municipal le 29 mai 2024 et les remercie pour les précisions rapportées. Elle s'est ensuite réunie le 17 juin 2024.

La Municipalité soutient le projet de Mme Géraldine Bilotti de développer la production de mets à l'emporter et de transformer le local de dépôt de l'Auberge communale en laboratoire. Ce projet vise à revaloriser les employés et à leur offrir des possibilités d'emploi à 100% répondant ainsi à la qualité et réputation de l'Auberge communale. Les coûts des travaux se montent à CHF 91'000.-, et seront financés par la trésorerie courante ou par un emprunt. Les coûts des travaux seront répercutés sur le loyer mensuel.

La commission des finances vous recommande d'accepter le préavis municipal N° 09/2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. Benoît OLIVIER, membre du conseil, prend la parole :

Vu que c'est indiqué « transformation du local de dépôt », est-ce qu'ils ont déplacé le dépôt ailleurs ?

M. Thierry CORNET, Municipal, lui répond :

Il indique que pas de mal de choses n'avaient rien à faire dans ce local et que tout ceci a été déplacé à l'étage.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande comment a été fixé la hauteur du loyer supplémentaire ?

M. Thierry CORNET, Municipal, lui répond :

Il explique que la Municipalité a fait appel à leur gérance afin de pouvoir calculer l'amortissement sur la surface. Ceci a été accepté par Mme Bilotti.

Mme Clara ZEJGMAN, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande sur combien de temps la convention signée sera valable ? Et la durée du bail ?

Mme Sylvie CIANA, Syndique, lui répond :

La durée du bail est sur 3 ans. Par contre cet investissement serait répercuté sur le prochain locataire si elle devait partir. Cette augmentation de loyer fera partie intégrante du bail à loyer.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 09/2024 concernant la demande de crédit pour la transformation du local dépôt de l'Auberge communale en laboratoire est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

12. **Préavis Municipal N° 10/2024 concernant la demande de crédit pour le remplacement du petit tracteur de la voirie par un véhicule du même type marque Kubota**

M. Martin JAQUET, Municipal, prend la parole :

Il nous présente et commente ce préavis municipal N° 10/2024 concernant la demande de crédit pour le remplacement du petit tracteur de la voirie par un véhicule du même type - marque Kubota.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Norbert WÜTHRICH :

La commission des finances a rencontré Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Thierry Cornet, Municipal le 29 mai 2024 et les remercie pour les précisions rapportées. Elle s'est ensuite réunie le 17 juin 2024.

La commission prend acte que le tracteur actuel, un John Deere 2320 acheté en 2010, montre des signes de fatigue importants. Les coûts de réparation seraient conséquents. Un remplacement immédiat est optimal, avec de bonnes conditions de reprise avec un montant évalué à CHF 7'500.- pour l'ancien tracteur. Le nouveau tracteur proposé, marque Kubota, offre une puissance de 23 CV est compatible avec les équipements existants, évitant ainsi un coût. La durée de vie projetée est de 15 ans. L'acquisition du nouveau tracteur contre la reprise de l'ancien représente un montant de CHF 29'629.- qui sera financé par la trésorerie courante.

La commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 10/2024 tel que présenté par la Municipalité.

Mme Camilla REYMOND, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande s'il ne faudrait pas acheter un véhicule de fonction plutôt qu'un petit tracteur étant donné la difficulté de certains travaux dans le village ?

M. Martin JAQUET, Municipal, lui répond :

Il explique qu'il n'est pas impossible que d'ici quelques années, la commune investisse dans un véhicule de fonction pour le service de la voirie. Il estime qu'actuellement pour le déneigement, le salage ou divers petits travaux effectués dans la commune, ce petit tracteur reste très pratique. À noter que si nous effectuons des réparations sur le tracteur actuel, cela ne nous garantit pas qu'il tienne encore bien longtemps et cela engendrera des frais pour rien.

Mis au vote à main levée, le Préavis Municipal N° 10/2024 concernant la demande de crédit pour le remplacement du petit tracteur de la voirie par un véhicule du même type - marque Kubota est accepté à la majorité, avec 2 abstentions et 1 avis contraire.

13. **Nomination du bureau et des scrutateurs**

Élection du Président : M. Patrice Hauswirth actuel président est réélu à l'unanimité.

Élection du Vice-président : M. Emmanuel Ciana, actuel vice-président est réélu à l'unanimité.

Un 2^{ème} Vice-président est élu, il s'agit de M. Cyril Nussbaum.

Élection de 2 Scrutateurs/Scrutatrices : Mme Cécile Cornet et M. Hugues Favey étaient les scrutateurs, nous les remercions pour le travail effectué, ils passent la main aux suppléants qui deviennent scrutateurs : il s'agit de Mme Carole Ricbourg et M. Benoît Carton.

Élection de 2 Scrutateurs/Scrutatrices suppléants : Mme Cécile Cornet et M. André Gargioni deviennent les nouveaux suppléants.

14. **Communications municipales**

M. Vincent DORNIER, Municipal, prend la parole :

Il nous informe que lors du dernier conseil extraordinaire du 24 avril 2024, le conseil a voté pour le préavis municipal 04/2024 concernant le remplacement d'une conduite pour la Route des Alpes et la Route du Jura. Une petite erreur a été constatée dans ce préavis. L'idée était de l'amortir en prélevant sur le « fonds de réserve pour investissements futurs » ce qui était très favorable puisque le boursier avait indiqué que ce fond serait très difficilement utilisable dans le futur après le passage du nouveau plan comptable MCH2. Des recherches ont été effectuées auprès du boursier et de l'UCV et il s'avère que cette méthode d'amortissement n'est pas légale car cela concerne des comptes affectés donc le financement n'est pas possible avec ces ressources. Suite à cela la commission des finances a été avertie afin de trouver une nouvelle méthode d'amortissement et les membres du conseil ont été informés (ce soir-même). L'amortissement apparaîtra donc dans la fonction « Service des eaux ».

M. Frédéric VALLOTTON, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si cela va repousser les travaux ?

M. Vincent DORNIER, Municipal, lui répond :

Non, cela n'a pas d'incidence sur le commencement de ces travaux.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

De combien de temps est la durée de vie des conduites actuelles ?

M. Vincent DORNIER, Municipal, lui répond :

Selon les renseignements reçus, nous pouvons compter entre 50 et 60 ans de durée de vie pour ces conduites.

M. Vincent DORNIER, Municipal, reprend la parole :

Il nous parle de l'AJEMA (Accueil de Jour des enfants de la région Morges et Aubonne). Ce sont des bases d'accueil pré- et parascolaires, cela concerne actuellement environ 34 communes qui sont membres du réseau avec plusieurs structures réparties dans le Canton.

L'information est la suivante : plusieurs communes dont Morges vont prochainement quitter le réseau, ce qui ne favorisera pas la bonne continuation du réseau. Cela est relativement frais et date du début de l'année 2024. Il faudra donc trouver une nouvelle organisation pour le futur en faisant le maximum pour que les parents ne soient pas trop pénalisés par ces changements et évolutions.

M. Gilbert MÉTRAILLER, Municipal, prend la parole :

Quelques mots sur le dicastère des routes. Tout d'abord concernant les travaux pour la zone 30km, quelques retards ont eu lieu, et ceux-ci ne pourront pas commencer avant le 12 août 2024 (Route du Jura puis Rue des Alpes). Ceci est ennuyeux, car l'idée était de réaliser ces travaux durant les vacances

scolaires. Un tout-ménage avec toutes les informations sera distribué prochainement aux riverains sur les fermetures des routes et les déviations prévues.

Concernant les arrêts de bus, 2 seront déplacés sur la RC avant le giratoire sur la Route de Romanel. L'arrêt de bus des écoles reste inchangé. La mise en place de la signalisation et des aménagements de la zone 30 sont prévus dans le courant du mois de septembre 2024. La fin des travaux de pose des enrobés définitifs pour la mi-novembre 2024. Pour le projet des AF, c'est-à-dire la modification et l'arrangement de certains chemins agricoles, une première étape avait déjà été réalisée en 2023, voire même fin 2022, il reste encore 2 étapes, la 2^{ème} ayant été transmise au Canton début mai avec les plans pour approbation. Nous attendons donc le retour du Canton avec une vision globale des chemins à modifier.

Il nous parle également des analyses de bruit, point qui avait été demandé par un membre du conseil lors d'une séance. Une première étude avait été réalisée en 2012. Pour cette année, nous avons effectué 3 points de mesure de contrôle le 13 juin 2024 en fin de journée pour obtenir assez de trafic, un sur la Rue du Jura, un sur la Rue des Alpes et un sur la Rue du Village. Après étude, il s'avère que ces 3 points de mesure respectent le niveau sonore légal autorisé (65 dB (A)) de jour et (55 dB (A)) de nuit. La Commune d'Aclens est même en-dessous de la mesure des 65 décibels. À noter que même en cas de fort trafic, nous resterions quand même en-dessous, ce qui est très favorable. Les bâtiments ayant été construits après 1985, si des mesures devaient être prises pour protéger ces habitations du bruit, cela serait aux propriétaires de faire les démarches, selon informations du Canton.

M. Patrick VEYA, membre du conseil, prend la parole :

Pourquoi ne pas avoir fait les mesures entre les deux giratoires près de la Route Cantonale ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, Municipal, lui répond :

La Route Cantonale avait déjà été mesurée dans un premier temps et effectivement le bruit était le plus fort dans cette zone. Celle-ci n'est pas directement concernée par les futurs travaux de la zone 30km voilà pourquoi nous nous sommes penchés sur les autres rues pour définir ces différents points de mesure.

M. Raphaël WEINGUNI, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si cela aura un impact pour les habitants de ces rues ? Et si malgré les feux et les panneaux d'indication, les automobilistes ne vont pas quand même couper à travers les champs, donc les petites routes de campagne ? Comment cela est-il prévu et organisé ?

M. Vincent DORNIER, Municipal, lui répond :

Selon la dernière séance de chantier avec notamment la DGMR qui était présente (Direction générale de la mobilité et des routes), ce point a effectivement été mentionné. Les feux seront donc placés à des zones spécifiques pour éviter que les automobilistes ne prennent ces chemins de campagne. Il y aura également l'Ancienne Forge qui sera fermée temporairement avec des panneaux « impasses » pour éviter justement de passer par ce genre de petits raccourcis. À noter que nous allons observer et voir comment cela se passe et si trop de personnes utilisent ces routes en masse alors nous prendrons des mesures supplémentaires en fonction. Concernant les riverains concernés par ces travaux, nous ferons les choses au fur et à mesure et en fonction de chacun.

M. Thierry CORNET, Municipal, prend la parole :

Il fait quelques remerciements au Conseil par rapport à divers points notamment l'acceptation des préavis municipaux de cette séance.

Quelques informations : Maison Adamina : l'étude avance, nous serons en mesure de proposer un projet final d'ici la fin de l'année 2024.

Déchetterie : plusieurs rencontres ont été faites avec différents acteurs concernés, notamment le directeur de VALORSA. Le bureau d'ingénieurs pour la mise à l'enquête a été choisi. Nous aurons plus de nouvelles d'ici la fin de l'année 2024.

M. Martin JAQUET, Municipal, prend la parole :

Quelques mots sur le plan énergie et climat (PEC) : le 28 novembre 2023, une séance publique a eu lieu et la Municipalité a souhaité créer une commission dépendante de celle-ci. La commission est composée de Mme Clara Zejgman, Messieurs Benoît Carton, Anthony Gargioni, Laurent Mouchiroud, Norbert Wüthrich et son président M. Patrick Veya ainsi que M. Thierry Cornet, Municipal. Cette commission s'est réunie 3x depuis le mois de janvier 2024 et a transmis des demandes à la Municipalité. Des réalisations seront mises en place comme le comptage de la consommation de certains bâtiments communaux et des actions comme l'arrachage de plantes invasives qui sont quant à elles déjà en cours de réalisation et se feront d'ici les prochaines semaines.

D'autres mesures seront mises en place dans notre Commune et tout cela vous sera communiqué prochainement. À noter que notre PEC pour la Commune est en cours de validation auprès du Canton. M. Veya nous communique également quelques détails par rapport à ce PEC.

M. Raphaël WEINGUNI, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si nous pourrions également procéder à cet inventaire des plantes invasives chez les privés ?

M. Emmanuel CIANA, Vice-président, lui répond :

Oui des recommandations seront faites auprès des citoyens qui sont en effet aussi concernés par cet inventaire.

Mme Sylvie CIANA, Syndique, prend la parole :

Elle nous donne des informations sur un communiqué de presse qui va paraître ces prochains jours de la part de la Police cantonale concernant la circulation à Aclens et plus spécifiquement sur la problématique du Wheeling et autre dans la zone industrielle. La gendarmerie a procédé à l'identification et l'interpellation de plusieurs auteurs d'infractions commises à proximité d'Aclens grâce à diverses opérations menées entre le 1^{er} février et le 30 avril 2024. Les conducteurs ont été dénoncés aux autorités compétentes. Il y a exactement 14 personnes qui ont été dénoncées pour du Wheeling, l'une d'entre elles pour une centaine de cas, 6 personnes pour conduite sans permis et une pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants. Ces auditions ont également permis de faire le rapprochement avec d'autres affaires de circulation non résolues dont un accident avec fuite par exemple. Ceci a été porté au Ministère public et le procureur en charge a ouvert une enquête pénale.

15. **Communications du bureau**

Pas de remarque particulière. M. Ciana souhaite un excellent retour à M. Patrice Hauswirth qui sera présent lors de la prochaine séance du Conseil.

16. **La « minute » des délégués**

Mme Sybil SYGROVE, membre du conseil, prend la parole :

Quelques informations concernant la bibliothèque. La semaine avant la rentrée scolaire il y aura une soirée cinéma pour les adolescents. Il y en aura d'autres pour tous les âges également tout prochainement. Il y aura aussi des conférences et des soirées spéciales notamment littéraires etc...Et puis pour terminer une très bonne nouvelle, une demande avait été faite à la Municipalité afin de pouvoir obtenir la salle de couture qui est attenante à la bibliothèque pour pouvoir y stocker du matériel et autre et ceci a été accepté. Elle remercie la Commune ainsi que la Municipalité pour ce petit plus qui sera très profitable à la bibliothèque.

M. Norbert WÜTHRICH, membre du conseil, prend la parole :

Il nous fait un petit résumé du rapport du comité par rapport à la station d'épuration. Pour l'année 2023 nous notons un nombre de 5'401 habitants raccordés au réseau soit 11 de + qu'en 2022. Nous notons une belle amélioration de la part des industries dans le traitement des déchets, espérons que cela continue durant les années à venir.

17. **Divers et propositions individuelles**

M. Raphaël WEINGUNI, membre du conseil, prend la parole :

Il demande s'il y a eu une fois une analyse soit par le Canton ou par le biais de la Commune par rapport à la cybersécurité du système informatique de la commune ?

M. Emmanuel CIANA, Vice-président, lui répond :

Nous avons un prestataire externe qui à l'heure actuelle gère l'entièreté de nos serveurs qui sont directement chez eux, ce qui veut dire que nous n'avons pas tous les serveurs sur le territoire communal. Enormément de choses sont travaillées à l'extérieur par rapport à cela et donc non il n'y pas eu de test d'intrusion sur les données de la commune récemment. C'est quelque chose qui à l'avenir pourrait être fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h48 et informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le mardi 8 octobre 2024.

Au nom du Conseil Général

Le Vice-Président

La Secrétaire

Emmanuel Ciana

Stéphanie Niederhauser